

Demande de subventions au Département dans le cadre des aides aux communes 2021

M. le Président du Conseil départemental de la Haute Vienne a fait connaître, par courrier du 5 mars 2021, que la programmation des aides aux communes et des grosses réparations sur les voies communales (GRVC) pouvait être complétée par la prise en compte de nouvelles opérations. Celles-ci peuvent concerner des travaux d'assainissement, de réhabilitation ou de construction de bâtiments, de sécurité en matière de voirie, d'éclairage public, etc.

Dans ce cadre, des subventions au titre des opérations suivantes pourraient être sollicitées.

Palais des sports – système de sécurité incendie et réhabilitation du parquet :

Le Palais des sports devrait bénéficier de deux opérations de remise aux normes / réhabilitation :

1 - Le parquet a besoin d'un nettoyage complet de la zone de terrain, d'un rabotage des lames qui dépassent et d'une application d'un vernis sur les 802 m² de la zone de jeu (garanti antiglisse). Les terrains de hand et de basket devront être retracés et les zones devant les buts colorées en bleu.

Coût estimatif : 51 442,50 € HT

Echéancier de l'opération : juillet – août 2021

20 % de cette dépense pourrait être prise en charge par le Département

2 – A la demande de la commission de sécurité, le système de sécurité incendie doit être remis aux normes, avec détecteurs et mise en place de diffuseurs lumineux.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des recettes	Montant HT	%
Département CDDI	2 446,90 €	10
Etat DETR	11 011,05 €	45
Total financements publics	13 457,95 €	55
CCPOL	11 011,05 €	45
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	11 011,05 €	45
Coût total	24 469 €	100

Réfection de la couverture du bâtiment maternel ALSH :

Le bâtiment qui accueille les enfants de maternelle de l'ALSH et qui date de 1985, nécessite une isolation et une réfection de sa couverture. Au préalable, des travaux de désamiantage doivent être effectués (retrait des plaques, rives, conduits de ventilation et évacuation d'eau et éléments de faîtage en fibro-ciment).

Estimatif de l'opération :

Nature des dépenses	TF HT	TC HT	TOTAL HT
Désamiantage	11 451 €	3 377,30 €	14 828,30 €
Couverture	28 876 €	15 010 €	43 886 €
Total des dépenses	40 327 €	18 387,30 €	58 714,30 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des recettes	Montant	%
Département CDDI	5 871, 43 €	10
Etat DETR	26 421,44 €	45
Total financements publics	32 292,86 €	55
CCPOL	26 421,44 €	45
Total maître d'ouvrage (20 % minimum)	26 421,44 €	45
Coût total	58 714,30 €	100

Echéancier de l'opération : septembre / octobre 2021

Travaux de grosses réparations sur les voies communales (GRVC). Plusieurs opérations sont envisagées, il s'agit de :

- réaménagement des trottoirs et des stationnements avenue Gay-Lussac (tranche 4), portant sur des travaux de démolition du trottoir existant, découpage de chaussée, pose de bordures et caniveaux bétons, mise en œuvre de béton bitumineux 0/6 noir, et pose de mobilier urbain.
Montant estimatif HT : 52 000 €
- réfection des voies du cimetière municipal (tranche 2) portant sur la pose partielle de bordure, de mise à la côte d'ouvrages bétons, et la mise en œuvre d'une alternance de revêtements (béton bitumineux 0/6 noir, mélange terre pierre) sur les voies visant à leur déminéralisation.
Montant estimatif HT : 80 000 €
- programme annuel de réfection de trottoirs (Tranche 1), visant à intervenir simultanément sur des voies traversantes et des voies de quartiers. Sur 2021, l'opération portera sur la réfection du revêtement des trottoirs (démolition du revêtement existant, reprise partielle de bordure, empierrement, béton bitumineux 0/6 noir) de l'avenue Sadi Carnot (de la rue Alfred de Musset à l'avenue Victor Roche (coté droit descendant), et à ceux de l'avenue Léontine Vignerie de la voie d'accès au parking de l'Hôpital au centre culturel (côté gauche descendant).
Montant estimatif HT : 40 000 €
- création d'un cheminement en bord de la RD 941 entre le giratoire de l'Europe et celui du Pavillon (Tranche 1), portant sur le terrassement, l'empierrement, la mise en œuvre de tranchées drainante sous noue, réalisation d'un revêtement (soit en stabilisé, soit en béton bitumineux 0/6 noir), et végétalisation des abords de part et d'autre du cheminement (les arbres existants étant conservés).
Montant estimatif HT : 40 000 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **APPROUVE** les demandes de subvention pour les opérations énoncées ci-dessus, au titre des Contrats Territoriaux Départementaux 2021 du Conseil départemental de la Haute-Vienne

- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches inhérentes à ce dossier et à signer toutes les pièces relatives à ces demandes de subvention

- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces opérations sont inscrits aux budgets concernés de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard